

---

# Stratégie de coopération internationale du FNS

Date : février 2021

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>Objectif stratégique et principes</b>	<b>3</b>
<b>3.</b>	<b>Cadre juridique et stratégique</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Principes</b>	<b>5</b>
4.1	Approche globale	5
4.2	Simplicité	5
4.3	Coopérations multilatérales et circulation des connaissances	6
4.3.1	Soutien à l'intégration de la Suisse dans l'Espace européen de la recherche et de l'innovation	6
4.3.2	Participation à des forums internationaux	6
4.3.3	Coopération avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche	7
4.3.4	Soutien à la circulation des connaissances	7
4.4	Bonnes pratiques scientifiques	7
4.4.1	Normes régissant la recherche	7
4.4.2	Qualité du processus d'évaluation	8
4.5	Liberté académique	8
4.5.1	Défense de la liberté de la recherche	8
4.5.2	Diplomatie scientifique et soutien aux scientifiques en danger	9
4.6	Excellence	9
	<b>Annexe : Ensemble des instruments d'encouragement internationaux du FNS</b>	<b>9</b>

# 1. Introduction

La recherche transcende les frontières, car elle aborde des problèmes d'intérêt général à l'échelle mondiale. Jouissant d'une renommée internationale, la recherche suisse contribue à l'effort commun pour résoudre les questions urgentes et complexes qui se posent de notre temps. Notre pays et son économie profitent de l'échange de connaissances et de l'accès aux infrastructures et réseaux scientifiques internationaux. L'ouverture de la Suisse sur le monde lui permet de rivaliser avec les plus grands talents et d'en attirer les meilleurs. À long terme, l'interaction des chercheuses et des chercheurs venus d'horizons différents favorise l'émergence d'idées nouvelles ainsi que la circulation des connaissances, des compétences et des pratiques.

Le présent document expose la stratégie de coopération internationale du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et sa mise en œuvre. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre juridique et stratégique général du FNS<sup>1</sup>.

La stratégie de coopération internationale permet à tous les partenaires d'appréhender la raison d'être et les limites du travail d'encouragement du FNS.

## 2. Objectif stratégique et principes

### **PRÉAMBULE**

L'ancrage international des activités de recherche et de financement est primordial pour la communauté scientifique suisse et pour le Fonds national suisse de la recherche scientifique. En renforçant la diversité de la recherche et en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, nous encourageons l'excellence au bénéfice de la recherche en Suisse. L'octroi de subsides au travers d'un processus compétitif nous confère un rôle déterminant dans la définition de normes scientifiques et garantit une recherche de haute qualité dans un environnement qui évolue rapidement. Nous sommes ouverts à la recherche scientifique d'excellence sous toutes ses formes. L'intensification de nos activités prospectives nous permet de renforcer les capacités de recherche dans des champs prometteurs ainsi que d'améliorer nos connaissances sur la politique de la recherche et de les utiliser au bénéfice de la société.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE**

Notre objectif stratégique en matière de coopération internationale consiste à encourager et à améliorer la collaboration et les échanges scientifiques à l'échelle mondiale. Nous nous employons à soutenir la coopération transfrontalière au bénéfice de la science suisse. Au moyen de nos activités internationales, nous contribuons à renforcer les capacités de recherche en Suisse et à l'étranger.

---

<sup>1</sup> Stratégie du FNS : <http://www.snf.ch/fr/leFNS/portrait/strategie/>

## PRINCIPES

Nous basons notre coopération internationale sur les principes suivants et sur la conviction explicite que nos partenaires de coopération y adhèrent également.

- **Approche globale.** Nous mettons en réseau des chercheuses et des chercheurs du monde entier.
- **Simplicité.** Nous privilégions des procédures simples visant à intégrer autant que possible la collaboration et la mobilité internationales dans l'encouragement régulier de la recherche.
- **Coopérations multilatérales et circulation des connaissances.** Nous rendons possible et favorisons la circulation des talents et l'échange des idées qui en résulte, notamment le libre accès aux publications et aux données issues de projets internationaux.
- **Bonnes pratiques scientifiques.** Nous nous engageons en faveur d'une collaboration transparente, fondée sur l'égalité de traitement, propice à l'intégrité scientifique et respectueuse des droits de l'homme et du cadre juridique de la recherche, tant dans le processus d'évaluation que dans la conduite des projets de recherche.
- **Liberté académique.** Nous respectons le principe de liberté de la recherche et nous défendons l'autonomie de la science en accordant notre confiance aux chercheuses et aux chercheurs.
- **Excellence.** Nous faisons de l'excellence scientifique notre principal critère d'attribution de fonds.

### 3. Cadre juridique et stratégique

La Confédération suisse tient à se maintenir parmi les nations de pointe dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Comme le précise sa stratégie internationale dans les domaines de la recherche et de l'innovation, elle participe à la mise en place d'un espace européen de la recherche et de l'innovation par la présence suisse dans les organisations et les programmes européens. Elle apporte également son soutien à la coopération scientifique et technologique internationale des universités suisses et des institutions de recherche avec leurs partenaires et homologues d'autres pays, notamment à la mise en place et du développement de partenariats bilatéraux avec certains pays ou régions du monde<sup>2</sup>. Le FNS définit son encouragement de la coopération internationale en matière de recherche en tenant compte des objectifs et des mesures de la Confédération<sup>3,4</sup>.

Pour remplir sa mission, le FNS collabore avec des organismes suisses et étrangers impliqués dans la politique de la recherche. Ses principaux partenaires institutionnels sont le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le

---

<sup>2</sup> Coopération internationale dans le domaine de la recherche scientifique et de l'innovation : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/recherche-et-innovation/cooperation-internationale-r-et-i.html>

<sup>3</sup> Art. 10 de la loi fédérale du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091419/index.html#a10>

<sup>4</sup> Statuts du FNS, art. 1, al. 2, [http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/statuten\\_15\\_f.pdf](http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/statuten_15_f.pdf)

centre de compétences au niveau de la Confédération pour les questions de portée nationale et internationale relevant de la formation, de la recherche et de l'innovation, et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), y compris la Direction du développement et de la coopération (DDC). Ces collaborations renforcent les avantages découlant des liens entre la recherche et la diplomatie en Europe et dans le monde.

Enfin, pour tirer le meilleur parti des programmes de collaboration internationale, le FNS échange directement avec la communauté scientifique en Suisse afin de l'informer et d'identifier ses besoins.

## **4. Principes**

### **4.1 Approche globale**

La recherche scientifique s'est globalisée et elle n'a jamais été aussi spécialisée qu'aujourd'hui. L'échange des idées au niveau mondial est le principal vecteur de l'excellence scientifique.

Pour répondre au grand intérêt que rencontre dans le milieu de la recherche suisse la collaboration avec des partenaires étrangers, le FNS cherche à faciliter la coopération scientifique internationale. Il inscrit explicitement son action dans une perspective globale et crée un cadre flexible permettant aux chercheuses et aux chercheurs de tisser des liens avec leurs homologues partout dans le monde, sans se limiter aux réseaux de coopération existants. Le FNS soutient aussi des partenariats de recherche avec des pays à revenus faibles ou moyens pour rendre possible des collaborations qui, autrement, ne verraient pas le jour.

Au-delà des coopérations bilatérales, le FNS encourage la participation à des initiatives multilatérales, à l'échelle européenne et mondiale. Il contribue ainsi à éviter la fragmentation du financement et favorise les synergies entre scientifiques et organisations d'encouragement de la recherche. Par son engagement, le FNS facilite l'intégration des chercheuses et des chercheurs suisses dans les réseaux internationaux, ce qui renforce la compétitivité de tous les acteurs. La décision de participer à ce genre d'initiatives tient compte de la compétitivité de la communauté scientifique suisse dans le domaine concerné, de la plus-value attendue et du concours de partenaires nationaux et internationaux de premier ordre. Pour identifier les partenaires et les initiatives intéressantes, y compris celles qui sont davantage orientées vers l'application, le FNS adopte une approche systématique.

Dans la mise en œuvre de cette approche, il s'engage à suivre, à titre de référence, l'Agenda 2030 des Nations Unies et les objectifs de développement durable (ODD) qui s'y rapportent. Cet engagement se reflète directement dans la conception d'instruments d'encouragement spécifiques. Le FNS cherche par ailleurs à trouver des réponses rapides et flexibles en cas d'urgences et de crises au niveau mondial.

De manière plus générale, il soutient des réseaux de coopération globaux qui visent à accélérer la mise en pratique des résultats de recherche, en particulier ceux ayant un impact sur le développement durable.

### **4.2 Simplicité**

Le FNS s'efforce de contenir la charge administrative pesant sur les chercheuses et les chercheurs. Il développe et applique ses instruments d'encouragement dans un souci de simplicité et d'efficacité administrative. Le même principe régit la collaboration avec

ses organisations partenaires. Afin d'éviter la multiplication des formes d'encouragement, le FNS utilise si possible les instruments existants pour soutenir les coopérations bilatérales et multilatérales. Il veille aussi à assurer la flexibilité nécessaire de ses activités d'encouragement, non seulement pour soutenir un vaste éventail de recherches, mais aussi pour répondre rapidement aux besoins de coopération et apporter un soutien adéquat aux communautés internationales de recherche.

### **4.3 Coopérations multilatérales et circulation des connaissances**

Les chercheuses et chercheurs doivent bénéficier d'un cadre propice à la circulation des connaissances et permettant d'exploiter les synergies entre les champs de spécialisation, d'atteindre la masse critique nécessaire à la réalisation de projets, de recruter les meilleurs talents et de créer des réseaux professionnels. Ce cadre implique la libre circulation des personnes, la liberté d'expression, le financement de la recherche et des structures organisationnelles qu'elle requiert, l'accès aux infrastructures et l'encouragement des carrières.

#### **4.3.1 Soutien à l'intégration de la Suisse dans l'Espace européen de la recherche et de l'innovation**

L'accès aux instruments d'encouragement multilatéraux pertinents et l'exposition à la concurrence internationale contribuent à faire de la Suisse un pôle scientifique attrayant. Il est essentiel que la Suisse reste intégrée à l'Espace européen de la recherche et de l'innovation. Le FNS considère par conséquent comme prioritaire que la Suisse soit pleinement associée aux programmes-cadres européens de recherche et d'innovation. La participation à ces programmes complète le financement national, sans exclure les chevauchements de financement lorsqu'ils produisent un avantage stratégique.

Le FNS étudie de près l'évolution du paysage européen et mondial du financement de la recherche et s'engage dans les débats qui le façonnent, directement ou avec d'autres organisations membres de Science Europe<sup>5</sup>. Pour ses activités à l'échelle européenne, il échange des informations avec SwissCore, le bureau de liaison suisse à Bruxelles pour la formation, la recherche et l'innovation, avec les divisions concernées du SEFRI, et avec la Mission de la Suisse auprès de l'Union européenne.

#### **4.3.2 Participation à des forums internationaux**

Le FNS participe à plusieurs forums de politique scientifique tels que le Global Research Council (GRC)<sup>6</sup> ou Science Europe, et il apporte son expertise dans des comités et groupes de travail d'institutions et de programmes intergouvernementaux, comme le Global Science Forum (GSF) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou les comités des programmes-cadres de l'UE. Il est aussi impliqué dans des forums internationaux de bailleurs de fonds de la recherche disciplinaire.

---

<sup>5</sup> <https://www.scienceeurope.org/>

<sup>6</sup> <https://www.globalresearchcouncil.org/>

À travers le dialogue et le partage d'intérêts communs, le FNS établit des alliances, se forge des opinions, défend sa stratégie et contribue à sauvegarder, sur le plan international, les intérêts de la recherche en Suisse.

### 4.3.3 Coopération avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche

Le FNS entend établir des relations de réciprocité avec d'autres organisations d'encouragement de la recherche. Il vise à approfondir les partenariats existants et à en nouer de nouveaux, avec pour objectif principal de faciliter la collaboration transfrontalière dans la recherche.

Il développe avec ses organisations partenaires des coopérations sur des activités précises comme des mises au concours conjointes (à court et moyen termes) ou institutionnelles (à long terme), ces dernières étant fondées sur des procédures de type *International Co-Investigator Scheme* ou *Lead Agency*. Lorsqu'il fait face à des obstacles de nature juridique, pratique ou financière, le FNS poursuit la discussion sur des alternatives et en informe les parties prenantes concernées de manière transparente. L'apprentissage institutionnel est un aspect important de la coopération entre les organisations. Pour accroître et contribuer à la diffusion du savoir institutionnel, le FNS soutient l'échange de personnel, partage des documents et ses expériences et participe à des colloques techniques et stratégiques.

Sur demande, il exerce des fonctions consultatives, par exemple en contribuant à la création d'une nouvelle organisation d'encouragement de la recherche ou à un processus d'évaluation.

### 4.3.4 Soutien à la circulation des connaissances

Le FNS est convaincu que la science ouverte (open science) et la libre circulation des idées, réalisées dans une société démocratique, font avancer la science. Il soutient la collaboration fondée sur des échanges scientifiques de tous genres, par exemple les chercheuses et chercheurs invités et les congrès internationaux. Il favorise l'accès aux connaissances et la diffusion du savoir en exigeant des chercheuses et des chercheurs que les publications et les données issues de projets de recherche communs soient librement accessibles, conformément aux principes du libre accès aux publications<sup>7</sup> et aux données de la recherche<sup>8</sup>.

## 4.4 Bonnes pratiques scientifiques

### 4.4.1 Normes régissant la recherche

Le FNS s'engage à promouvoir l'intégrité de la recherche en adhérant aux principes fondamentaux que sont la fiabilité, l'honnêteté, le respect, la responsabilité et la diligence. Dans le soutien de la coopération internationale, le FNS respecte les principes de base et procédures des Académies suisses des sciences sur l'intégrité dans la recherche scientifique<sup>9</sup> et le Code de conduite européen pour l'intégrité en

---

<sup>7</sup> Politique du FNS en matière de libre accès aux publications : <http://www.snf.ch/fr/leFNS/points-de-vue-politique-de-recherche/open-access/>

<sup>8</sup> Politique du FNS en matière de libre accès aux données de la recherche : [http://www.snf.ch/fr/leFNS/points-de-vue-politique-de-recherche/open\\_research\\_data/](http://www.snf.ch/fr/leFNS/points-de-vue-politique-de-recherche/open_research_data/)

<sup>9</sup> Académies suisses des sciences, 2021 : *Code d'intégrité scientifique*. <http://go.academies-suisse.ch/integrity>. <http://doi.org/10.5281/zenodo.4710639>.

recherche de l'ALLEA<sup>10</sup>, l'organisation faitière des académies européennes. Il met l'accent sur la fiabilité et la transparence dans le développement, la conception et la conduite de la recherche, ainsi que dans la communication des résultats.

Afin de garantir la collaboration sur un pied d'égalité, le FNS encourage les scientifiques à suivre les onze principes pour les partenariats transfrontaliers de recherche<sup>11</sup>.

#### 4.4.2 Qualité du processus d'évaluation

Le FNS œuvre à l'équité et la transparence des processus d'évaluation en appliquant les recommandations de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)<sup>12</sup>. Ce faisant, il renforce la confiance dans ses processus et, en fin de compte, dans la recherche qu'il encourage. Ses décisions de financement se fondent sur un système transparent d'évaluation par les pairs au niveau international et respectent les principes du GRC<sup>13</sup>. Le FNS applique des règles claires pour éviter les conflits d'intérêts<sup>14</sup>. Il s'engage par ailleurs en faveur de l'égalité des chances, notamment entre femmes et hommes, et il soutient la lutte contre les biais implicites<sup>15</sup>. Le FNS travaille en véritable partenariat avec d'autres organisations de recherche qui respectent les mêmes principes, notamment par le biais d'évaluations communes ou sur la base d'une reconnaissance mutuelle des responsabilités, par exemple dans le cadre des accords *Lead Agency*. Des principes éthiques communs créent la confiance nécessaire à de telles collaborations.

### 4.5 Liberté académique

#### 4.5.1 Défense de la liberté de la recherche

Le FNS s'engage à protéger la liberté académique des chercheuses et des chercheurs garantie par la Constitution fédérale<sup>16</sup>. Il interprète la liberté académique comme un droit fondamental permettant aux chercheuses et aux chercheurs de conduire leurs recherches, de choisir leurs collaborations nationales et internationales et de publier les résultats de leur travail (pas de répression des scientifiques). Au sens de la Magna Charta des universités européennes<sup>17</sup>, cette liberté englobe aussi la libre circulation des idées (accès à l'information).

Le FNS est persuadé que la liberté académique favorise l'émergence d'idées nouvelles et de découvertes de grande portée. C'est pourquoi il crée des possibilités de

---

<sup>10</sup> <https://allea.org/code-of-conduct>

<sup>11</sup> Bruno Stöckli, Urs Wiesmann, Jon-Andri Lys, 2012 : *Un guide pour les partenariats transfrontaliers de recherche : 11 principes*. Berne, Suisse. Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KFPE). <https://11principles.org/>

<sup>12</sup> <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

<sup>13</sup> Déclaration de principes du GRC sur l'analyse pair/mérite : [https://www.globalresearchcouncil.org/fileadmin//documents/GRC\\_Publications/French/GRC\\_2018\\_SoP\\_Declaration\\_de\\_Principes\\_sur\\_l\\_Analyse\\_Pair\\_Merite.pdf](https://www.globalresearchcouncil.org/fileadmin//documents/GRC_Publications/French/GRC_2018_SoP_Declaration_de_Principes_sur_l_Analyse_Pair_Merite.pdf)

<sup>14</sup> Politique du FNS en matière de conflits d'intérêts : <http://www.snf.ch/fr/leFNS/procedure-de-selection/conflits-interets-partialite-recusation/>

<sup>15</sup> Politique du FNS en matière d'égalité entre femmes et hommes : <http://www.snf.ch/fr/leFNS/points-de-vue-politique-de-recherche/egalite/>

<sup>16</sup> Art. 20 de la Constitution fédérale suisse : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a20>

<sup>17</sup> Magna Charta Universitatum : <http://www.magna-charta.org/resources/files/the-magna-charta/french>



coopération sur différentes thématiques sans imposer de conditions quant au choix des partenaires. Il rejette la censure des idées, l'examen idéologique (p. ex. contrôle des prépublications) et l'exclusion systématique de certaines thématiques.

#### **4.5.2 Diplomatie scientifique et soutien aux scientifiques en danger**

Le FNS est convaincu que la coopération scientifique internationale crée la confiance et favorise la liberté de la recherche. Ses instruments d'encouragement permettent à des scientifiques provenant de pays et de cultures différentes de collaborer, ce qui aide à transcender les différences politiques entre nations. Grâce à ses activités internationales, le FNS peut aussi soutenir la coopération scientifique lorsque la liberté académique est en danger. Le FNS peut notamment apporter un premier soutien financier à des scientifiques étrangers qui sont menacés dans leur pays et qui souhaitent poursuivre leurs recherches au sein d'une institution suisse et dans un cadre productif avec des collègues suisses ou internationaux.

#### **4.6 Excellence**

Le FNS s'engage à prendre l'excellence de la recherche pour critère fondamental de ses décisions. Le soutien à une recherche d'excellence lui sert de tremplin vers l'accomplissement de sa mission principale, l'acquisition du savoir. L'excellence est interprétée comme une notion inclusive qui possède une grande diversité d'aspects. Si elle préside aux décisions du FNS, elle n'exclut pas la prise en considération d'autres critères comme l'égalité des chances ou la possibilité de produire des avantages technologiques, sociaux, culturels et économiques.

Le FNS est convaincu que placer l'excellence au cœur de son action en Suisse et dans le monde favorise une coopération scientifique fructueuse et ambitieuse dont bénéficient tous les partenaires.

## **Annexe : Ensemble des instruments d'encouragement internationaux du FNS**

Voir page suivante.

## Overview of the instruments of the SNSF for international mobility and collaboration

Our strategic objective in [international cooperation](#) is to facilitate and optimise global scientific collaboration and exchange. Our activities aim to foster cross-border cooperation to the benefit of Swiss science. Through our international activities, we contribute to the increase of research capacity in Switzerland and abroad.

We base our international co-operation on the following principles and on the explicit understanding that these principles are shared with our co-operating partners:

- **Global approach.** We connect researchers globally.
- **Simplicity.** We promote simple procedures, aiming to include international collaboration and mobility in regular research funding whenever possible.
- **Multilateral co-operation and knowledge circulation.** We enable and promote talent circulation and the resulting exchange of ideas including free access to publications and data resulting from international projects.
- **Good scientific practice.** We are committed to collaboration that is transparent, treats all applicants on an equal basis, promotes research integrity, and respects human rights as well as the legal framework of research, both during the evaluation process and in conducting research projects.
- **Academic freedom.** We support the principle of research freedom and defend scientific autonomy, in a spirit of trust in scientists.
- **Excellence.** We make scientific excellence the main criterion for allocating funds.

Category	Description	Eligible countries	Eligible costs	Deadlines
<i>Individual mobility</i>				
<b><u>Scientific Exchanges</u></b>	Scientific Exchanges are aimed at researchers who wish to host their own scientific event in Switzerland, invite colleagues from abroad for a research visit to Switzerland, or visit their colleagues in another country. Scientific conferences or workshops may last from 1 to 5 days; research visits are funded for a period of 1 to 6 months.	Any country	Travel expenses, room and board costs of the travelling researchers, up to CHF 25,000; expenses for accompanying children (do not count towards upper limit of CHF 25k)	At least 4 months before the scheduled start of funding
<b><u>Mobility grants in projects</u></b>	Mobility grants are aimed at doctoral students who wish to improve their scientific profile by going abroad for 6 to 12 months while employed in an ongoing SNSF research project. The stay must take place within the timeframe of the research project.	Any country	Travel and living costs, as well as fees for conferences and workshops, up to CHF 20,000	At least 3 months before the scheduled start of the stay abroad
<b><u>Postdoc.Mobility</u></b>	Postdoc.Mobility fellowships are aimed at researchers who have done a doctorate or who complete it within the next nine months and wish to pursue an academic career in Switzerland after their time abroad. The funding period is 24 months for a research stay abroad, and 3 to 12 months for a return grant to finance their initial period of research after returning to Switzerland.	Any country	Grant for subsistence costs, flat-rate for travel expenses and possible contribution to research and conference costs	1 February, 1 August
<b><u>Money Follows Researcher</u></b>	Aimed at researchers who move abroad and would like current SNSF funding to continue. The project can either continue in Switzerland while being managed from abroad or it can be transferred to the new location.	Any country	The SNSF makes decisions as to the further use of funds on a case-by-case basis	A detailed request must be submitted to the SNSF division responsible for the grant as early as possible.

Category	Description	Eligible countries	Eligible costs	Deadlines
<i>Collaboration in research projects within international and collaborative programmes</i>				
<b><u>Swiss bilateral programmes</u></b>	The bilateral programmes of the Swiss Confederation are aimed at promoting and strengthening scientific cooperation with non-European countries that show high research potential.	See the website of the <a href="#">SERI on bilateral cooperation programmes</a>	As in project funding for researchers in Switzerland (see relevant call documents)	Ad hoc calls; see the <a href="#">calls website</a> and <a href="#">newsletter</a> for more information.
<b><u>Enlargement contribution</u></b>	Switzerland is contributing to the EU enlargement by supporting efforts to reduce economic and social disparities. The Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) mandated the SNSF and its counterpart in a partner country to launch and coordinate calls for Joint Research Projects (JRPs).	Croatia	As in project funding for researchers in Switzerland (see relevant call documents)	Currently there are no further calls foreseen.
<b><u>SPIRIT</u></b>	The Swiss Programme for International Research by Scientific Investigation Teams (SPIRIT) promotes team-oriented cross-border research. It is intended for 2 to 4 research groups, with at least 1 applicant in Switzerland and at least 1 applicant in an eligible partner country.	Based on the <a href="#">DAC list of the OECD (with exceptions)</a> . See <a href="http://www.snsf.ch/spirit">www.snsf.ch/spirit</a> .	As in project funding for all applicants; at least 30% of the budget used in Switzerland, at least 30% in the partner countries.	Pre-proposals can be submitted anytime, full proposals upon invitation only
<b><u>Sinergia</u></b>	Sinergia promotes the interdisciplinary collaboration of 2 to 4 applicants proposing breakthrough research. If there are 3 or 4 applicants, 1 applicant may be based at a research institution abroad, if their expertise is essential.	Any country	As in project funding for all applicants	1 June, 1 December
<b><u>COST</u></b>	COST (European Cooperation in Science & Technology) supports Europe-wide scientific cooperation across all science and technology fields by means of broad scientific networks, COST Actions. <b>COST Actions</b> do not fund research itself, but support networking via different tools such as meetings, short-term scientific exchanges, training schools and dissemination activities. The SNSF opens yearly calls for the funding of national <b>COST Projects</b> , intended to support the research of Swiss researchers involved in ongoing COST Actions.	COST Actions: COST Member States  COST Projects: only Switzerland	COST Actions: networking activities  COST Projects: As in project funding, except for equipment.	COST Actions: See COST website: <a href="http://www.cost.eu">www.cost.eu</a>  COST Projects: yearly calls: <a href="http://www.snsf.ch/cost">www.snsf.ch/cost</a>
<b><u>r4d</u></b>	Swiss Programme for Research on Global Issues for Development (r4d programme) of the SNSF and the SDC is aimed at researchers in Switzerland and in developing and emerging countries who wish to execute a joint research project on global issues. The programme focuses on reducing poverty and protecting public goods in developing countries.	Based on the <a href="#">DAC list</a> of the OECD (See call document for details)	As in project funding for all applicants. 1. At least 50% of the academic personnel (in person months) per project resides in developing countries (group 2. At least 40% of the approved amount must go to the partners from country group 1. 3. 10% to 15% of the amount awarded to a project must be used for application and communication.	No further calls

Category	Description	Eligible countries	Eligible costs	Deadlines
<b>NCCRs</b>	National Centres of Competence in Research (NCCRs) are aimed at established researchers in Switzerland who wish to pursue a long-term research project on a theme of strategic importance. The NCCR management teams are based at a higher education institution or at another renowned research institution. NCCRs are backed by one or more home institution. Expertise from abroad can be incorporated in the NCCR if it does not exist or is insufficiently developed in Switzerland.	Any country	According to <a href="#">NCCR budget guidelines</a> - Analogous to project funding, no overhead.	Currently no call
<b>NRPs</b>	National Research Programmes (NRPs) embrace research projects that contribute to solving the key problems of today. The Federal Council makes the selection of topics, which it then refers on to the SNSF to address within the scope of an NRP. Collaboration with research groups in other countries is possible, provided the co-operation either generates significant added value that could not be achieved without cross-border cooperation, or that substantially enhances the proposed research with respect to content or methodology, or if the competence of researchers from abroad is essential for the successful completion of the project. As a rule, the funding share requested for researchers abroad may not exceed 30% of the overall budget.	Any country	As in project funding for all applicants from either country	NFP calls are launched at irregular intervals; see the <a href="#">calls website</a> and the <a href="#">newsletter</a> .
<i>Collaboration in projects: supplementary measures</i>				
<b><u>Project partners in SNSF-funded projects</u></b>	Project partners are researchers in Switzerland or abroad who make a partial contribution to the research project without being responsible for the project.	Any country	Research costs, excluding salaries, of up to 20% of the project budget.	Project partners must be designated in the project application and included in the budget.
<b><u>Collaboration and networking costs in SNSF-funded projects</u></b>	Project grants may be used to cover the following costs: for national and international cooperation and networking activities carried out in connection with the funded research as well as for the organisation of conferences and workshops in connection with the funded research.	Any country	Costs of collaboration activities directly linked to the research project, travel costs, organization costs for events	Must be included in the budget of submitted projects.
<b><u>International Co-Investigator Scheme</u></b> (formerly Money follows Co-operation Line)	The International Co-Investigator Scheme provides funding for cross-border projects with international partners. It is available for a limited number of countries with which the SNSF has signed an agreement. The projects includes a Swiss-based project and a subprojects conducted by the international partner, which are evaluated and funded by the SNSF, and reciprocally.	Denmark, Norway, Sweden, the Netherlands, as well as UK (social sciences and humanities only)	As in project funding for all applicants from either country	In project funding (1 April, 1 October), if the majority of the research is in Switzerland; otherwise submission to the partner organisation
<b><u>Weave/Lead Agency</u></b>	Weave and Lead Agency are part of the SNSF's project funding scheme. A single funder is the Lead Agency for projects with international partners, either the SNSF or its partner agency abroad. The researchers need to make only a single submission to the Lead Agency, instead of several proposals to different national agencies. The multilateral <b>Weave</b> agreement gives researchers the choice of the Lead Agency and enables trilateral projects. In the case of bilateral <b>Lead Agency</b> agreements, the lead is usually on an annual rotation basis and only bilateral projects are possible.	<b>Weave:</b> Austria, Belgium, Croatia, Czech Republic, Germany, Luxembourg, Poland, Slovenia, <b>Lead Agency:</b> France, Sao Paulo South Africa and South Tyrol	In Switzerland: as in project funding  In the partner country: according to the respective national regulations	<b>Weave:</b> 1 April, 1 October, if submitted to the SNSF or the deadline of the partner organisation <b>Lead Agency:</b> depends on the Lead Agency